

Messages clés

- > Lorsque la communauté internationale se réunira pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5), il sera plus indispensable que jamais de déployer des efforts destinés à soutenir une intégration bénéfique des pays les moins avancés (PMA) au commerce mondial, compte tenu des difficultés considérables posées par la pandémie de COVID-19.

- > La période de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (2011-2020), qui a esquissé un cadre conceptuel pour le développement des PMA, a été marquée par des étapes importantes en ce qui concerne la promotion des exportations de marchandises et de services des PMA. De nouvelles améliorations des schémas de préférences pour les produits des PMA et un plus grand soutien en faveur des exportations de services des PMA pourraient renforcer les résultats commerciaux de ces pays au cours de la prochaine décennie.

- > Les PMA continuent de recevoir un traitement spécial en ce qui concerne la mise en œuvre des règles de l'OMC. Les périodes de transition dont ils ont bénéficié en vertu de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) sont une caractéristique essentielle du système commercial multilatéral. Ces flexibilités continueront d'être appliquées au-delà du calendrier du Programme d'action de Doha, qui devrait être adopté à la PMA5.

- > Il est nécessaire que les partenaires de développement offrent un soutien adéquat aux PMA et répondent à leurs besoins en matière d'assistance technique afin de permettre une réduction concrète des coûts du commerce ; en outre, cela aiderait les PMA à améliorer leurs taux de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges en application de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), une réalisation majeure depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul.

- > La communauté internationale doit continuer à soutenir les PMA afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui sont cruciaux pour l'emploi et les moyens de subsistance de leurs populations.

- > La communauté internationale devrait examiner les possibilités de soutenir les efforts de développement des économies qui sortent de la catégorie des PMA, en particulier à un moment où la pandémie de COVID-19 menace de compromettre les progrès socioéconomiques durement acquis dans ces pays.

- > La conclusion de six processus d'accession de PMA depuis 2011 montre l'importance que les Membres de l'OMC attachent à l'intégration des PMA au commerce mondial. L'OMC et les institutions compétentes devraient continuer de fournir l'assistance nécessaire afin que les huit processus d'accession de PMA en cours puissent se conclure d'ici la prochaine décennie, et afin de rendre l'OMC plus inclusive.

- > Le paysage commercial mondial évolue plus rapidement que jamais auparavant. Les PMA devraient demeurer en phase avec les forces qui façonnent le commerce international. Il est essentiel que ces pays disposent de la technologie numérique nécessaire pour tirer parti des nouvelles possibilités.

- > La priorité de la communauté internationale devrait être de répondre de manière adéquate aux besoins des PMA en matière de renforcement des capacités commerciales, y compris en ce qui concerne la manière de rendre l'Aide pour le commerce plus efficace et plus efficiente.

- > La Conférence PMA5 devrait ouvrir la voie pour permettre aux PMA de réaliser pleinement leur potentiel commercial et devrait renforcer encore davantage le système commercial multilatéral fondé sur des règles afin qu'il puisse continuer de soutenir la stabilité et la croissance.